Par un Indult du 2 mai 1888, N. S.-P. le Pape vient d'étendre à tous les tertiaires de Saint-François une faveur d'abord accordée aux tertiaires de Marseille, faveur consistant en ce que la bénédiction avec indulgence plénière puisse être reçue la veille des fêtes auxquelles elle est attachée.

Un demi-million à la Propagande. — L'*Osservatore romano* annonce que le Pape, qui a déjà voulu donner un demi-million à la Propagande sur les sommes reçues pour son Jubilé, et une riche partie des objets destinés aux missions, a voulu élargir son aumône, et ajouter un demi-million au premier.

La sacrée Congrégation des Indulgences vient de publier deux décrets faisant connaître que Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII a accordé : 1o une indulgence de trois cents jours à ceux qui réciteront avec dévotion et contrition de leurs péchés, l'hymne *Ave maris stella ;* 2o une indulgence de cinquante jours à ceux qui diront, sous les conditions précédentes, le psaume *De profundis* avec le verset *Requiem æternam.* L'indulgence attachée à l'*Ave maris stella* ne peut se gagner qu'une fois par jour ; l'indulgence attachée à la récitation du *De profundis* peut être gagnée trois fois dans la même journée ; elle est applicable aux défunts.

Notre Saint-Père le Pape a daigné également accorder pour dix ans, aux conditions suivantes : 1o une indulgence plénière aux enfants de la première communion qui s'engagent à ne jamais entrer dans une société secrète condamnée par l'Eglise ; 2o une indulgence plénière, chaque année, à tous tous les fidèles qui, au jour choisi par eux, feront ou renouvelleront le même engagement de ne jamais s'affilier aux sectes maçonniques.

IXe DIMANCHE APRES LA PENTECOTE.

Ma maison est une maison de prières, mais vous en avez fait un repaire de voleurs.

(S. Luc, XIX, 46.)

Qu'est-ce qui rend Notre-Seigneur si sévère pour ces gens dont nous parle l'Evangile, qui vendaient et achetaient dans le temple ? Il était, ordinairement, calme et doux et non violent, comme dans cette occasion. Il se contentait, ordinairement, de blâmer ce qui était mal, en ce lieu il eut recours à la force, à cette force à laquelle personne ne résistait et par laquelle il aurait détruit tous ses ennemis en un moment, s'il eut jugé bon de le faire. Et non seulement il fit quitter à ces vendeurs, et à ces acheteurs la maison de Dieu, mais il les en expulsa violemment, et, comme nous le lisons ailleurs, il renversa les tables et les chaises dont ils se servaient.